

Par arrêté du 26 juillet 2017 – Département du JURA

ÉPISODE DE POLLUTION : PARTICULES PM10

Dépassement du Seuil d'information et recommandation

(niveaux > 50 µg/m³/j)

Les conditions météorologiques sont favorables à la stagnation des particules fines dans l'atmosphère. Des inversions thermiques sont enregistrées, ce qui engendre une forte augmentation des concentrations sur le Jura. Le seuil d'information et de recommandation (50 µg/m³/jour) risque d'être dépassé aujourd'hui.

La situation devrait cependant s'améliorer au cours du week-end, avec la survenue d'averses de neige et la levée des vents. Une nouvelle évaluation de la situation sera effectuée demain.

Concentrations constatées ou prévues

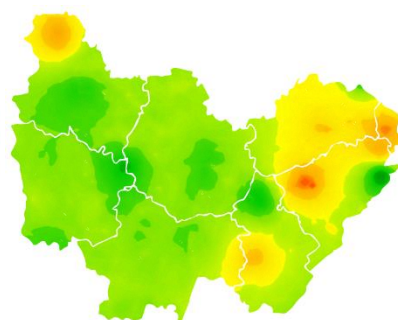
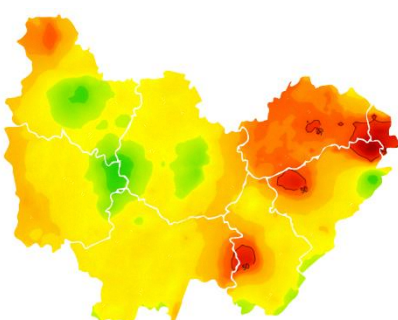
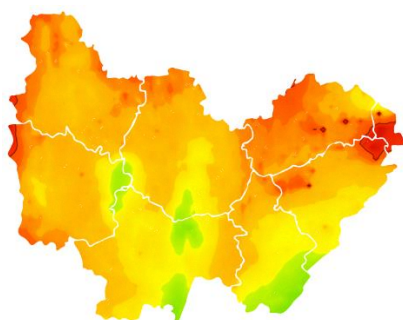
<i>Secteur</i>	<i>Hier</i>	<i>Aujourd'hui</i>	<i>Demain</i>
<i>Département</i>	42 µg/m³/j	> 50 µg/m³/j	< 50 µg/m³/j

Evolution de la qualité de l'air en région

Hier

Aujourd'hui

Demain



Pas de dépassement de seuil
Dépassement du seuil d'information
Dépassement du seuil d'alerte



Merci de relayer ce message

Par arrêté du 26 juillet 2017 – Département du JURA

>> RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Population générale

Il n'est pas nécessaire de modifier vos activités habituelles.

En cas de symptômes ou d'inquiétude, prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin.

Personnes cibles

- limitez les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux heures de pointe.
- limitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions), autant en plein air qu'à l'intérieur.

Personnes cibles :

- **femmes enceintes,**
- **nourrissons,**
- **jeunes enfants,**
- **personnes de plus de 65 ans,**
- **personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires,**
- **insuffisants cardiaques ou respiratoires,**
- **personnes asthmatiques,**
- **toutes personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution.**

>> RECOMMANDATIONS COMPORTEMENTALES

Pour tous

- maintenez les pratiques habituelles d'aération et de ventilation, la situation lors d'un épisode de pollution ne justifiant pas de mesures de confinement.
- limitez l'usage des engins à moteur thermique
- privilégiez les modes de déplacement non polluants ou en commun
- différez les déplacements non indispensables
- réduisez sa vitesse de 20 km/h hors agglomération
- limitez les travaux nécessitant l'usage de solvants



Risque allergo-pollinique faible.

Pas de dépassement de seuil pour les autres polluants.

Pour les industriels

- réduisez vos émissions de particules, de composés organiques volatils et d'oxydes d'azote